

PAS DE PROTECTION, PAS DE TRAVAIL !

Dans son discours cousu de contradictions, le président de la République a néanmoins affirmé ce mardi 13 avril : « *Nous devons donc poursuivre nos efforts et continuer d'appliquer les règles. Plus elles seront respectées, plus nous sauverons de vies. C'est pour cela que le confinement le plus strict doit se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai. C'est durant cette période le seul moyen d'agir efficacement.* »

A contrario, en dépit des risques sanitaires, notre Ministre Darmanin veut faire venir au bureau 25 à 40 % des agents de la DGFIP (contre 16 à 19 % aujourd'hui) pour assurer la mission de campagne IR censée démarrer le 20 avril.

Alors qu'on nous culpabilise à longueur de journée en tant que citoyens sur le respect du confinement, on appellerait à notre sens des responsabilités et du service public pour prendre les transports en commun et venir sur nos lieux de travail pour mener la campagne ? Nous sommes dans la Fonction Publique pour offrir notre force de travail à collectivité, pas notre santé ni notre vie.

Alors que nous sommes face à un virus Covid-19 dix fois plus létal que la grippe saisonnière et que les scientifiques ainsi que l'OMS appellent à un renforcement du confinement, la DRFiP67 navigue à contre-courant en requérant une augmentation des effectifs en présentiel pour la campagne IR. Tenons compte des avertissements de la communauté scientifique : un dé-confinement prématuré se traduirait par une hausse importante de l'infection et de la mortalité.

IL FAUDRAIT 40 MILLIONS DE MASQUES PAR SEMAINE POUR LES SEULS SOIGNANTS, MACRON NOUS PROMET 15 MILLIONS DE MASQUES POUR FIN AVRIL !

En France, nous avons trouvé 300 milliards pour arroser le CAC 40 et les banques, la Banque Centrale vient de lâcher 1 000 milliards directement aux banques commerciales mais nous sommes incapables de produire des tests pour dépister la population ou de fournir des masques et des sur-blouses pour les personnels soignants.

En analysant le Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la DRFiP67 au 9 avril, nous constatons un taux de présence supérieur de 5 points à la moyenne nationale. De plus, notre Direction locale dispose actuellement d'un peu moins de 300 agents en télétravail (sur plus de 1 400 agents sur le département). Il est également observé que 127 télétravailleurs effectuent des missions non prioritaires et que seulement 45 agents sont actuellement en télétravail dans les services qui vont assurer la campagne d'impôt sur le revenu (SIP, CPS et PCRP). Nous avons donc deux tiers des agents en télétravail qui sont mal employés, alors que les ordinateurs manquent pour télétravailler sur les tâches indispensables, comme c'est le cas pour les 25 agents en télétravail dans les SIE qui vont prochainement traiter des échéances de travail importantes (TVA, déclaration de résultats). Et c'est sans compter les agents des trésoreries (plus d'une centaine) dont la quasi-intégralité des missions sont prioritaires et qui sont tenus de se rendre au bureau faute de PC portables disponibles.

Pour la CGT, il y a clairement un problème d'organisation. Pourquoi faudrait-il faire revenir autant d'agents en présentiel pour la campagne au vu des risques de contamination encourus ?

Un déploiement judicieux des PC portables déjà existants, avant même d'en commander de nouveaux, aurait permis à la majorité de ces agents d'assurer la mission essentielle de la campagne IR de chez eux et ainsi d'éviter de prendre des risques inutiles.

Pour les collègues qui sont actuellement présents en roulement sur les sites, la direction est déjà dans l'incapacité de leur procurer deux masques par jour pour les transports en commun et de fournir des gants et du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante. Depuis un mois nous avons dû lutter pied à pied contre certains chefs de service qui refusent de laisser les agents chez eux et tentent de les faire revenir malgré le plan de continuité de l'activité en cours, sans parler de la difficulté à mettre en place les quatorzaines pour les agents au contact de collègues tombés malades...

Aucun service n'a été désinfecté dans le Bas-Rhin alors que nous avons eu plus d'une quarantaine de cas de Covid-19 avérés ou suspectés sur le département !

Contrairement aux paroles prétendument rassurantes de notre Direction locale depuis le début de cette crise, le risque de contamination existe. Même si dans un premier temps, nous n'accueillerons pas le public, de nombreux collègues n'auront pas le choix et devront utiliser les transports en commun sans protection adéquate pour venir travailler sur les sites.

Quel que soit le lieu de rencontre, qu'il s'agisse du tram ou simplement du bureau, nous rappelons que le nombre de contacts multiplie d'autant le risque de contamination. N'en déplaise à la directrice, qui semble croire que le bureau serait un endroit plus sûr que les autres au seul motif qu'il s'agit d'un bureau. Depuis quand les néons de la DGFIP ont-ils des vertus curatives ? Plus nous voyons de personnes, moins nous sommes en sécurité.

CELA VEUT DIRE PRENDRE LE RISQUE DE RÉPANDRE LE VIRUS CHEZ NOS COLLÈGUES ET DANS NOS FAMILLES !

Il est de la responsabilité de la DGFIP et de la DRFiP67 de nous protéger alors qu'elles démontrent tous les jours par leur immobilisme qu'elles refusent de le faire !

En outre, il est question pour les collègues qui n'ont pas pu aller travailler de leur faire payer leur confinement par la suppression de 5 jours de RTT par mois de confinement ! Ces agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) n'ont pas choisi le confinement, hors de question de leur faire payer pour les errements du gouvernement !

La possibilité pour les chefs de service d'imposer jusqu'à cinq jours de congé ou RTT à des agents en télétravail est aussi prévue dans une ordonnance présentée ce mercredi 15 avril en conseil des ministres. Sachant que les congés demandés et pris par les fonctionnaires de l'État depuis le 17 mars seront déduits de ces jours imposés.

Dès le démarrage du confinement, notre section CGT Finances Publiques 67 a effectué un droit d'alerte afin que les agents qui estimaient que leur sécurité n'était plus garantie puissent utiliser légitimement leur droit de retrait.

Le droit de retrait s'applique en cas de danger imminent pour la vie ou la santé d'un salarié. Très concrètement : les collègues, appelés à venir au bureau, sont fondés à exercer ce droit si les mesures de protection ne sont pas appliquées par défaut de consignes ou de matériel.

La CGT vous invite dès lors à faire usage de ce droit légitime et à contacter un militant de la section avant toute démarche.

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr